

Plan d'Action de Conservation (PAC) :

Scleria guineensis J.Raynal (Cyperaceae)

Statut UICN: En Danger Critique

Statut et description de l'espèce, l'habitat et écologie

Herbe annuelle, dressée, atteignant 45 cm de haut.
Inflorescence en panicule lâche, ramifiée ; épillets étroitement lancéolés, aigus au sommet. Akènes oblongs-ellipsoïdaux, de 1,8 mm de long, lisses.

Distribution générale. Non connu d'ailleurs.

Distribution en Guinée. Entre Friguigbé et Toumou ; Grandes Chutes, Kindia.

Récoltes : Guinée: Boismaré, L. 387 ; Larridon, l. 3 ; Grandes Chutes. Mesterhazy, A. 120 ;

Habitat : Endroits marécageux en savanes sable humide et des prairies.

Floraison : Juillet-Septembre

Saison de fruits/ graines : Septembre-Octobre

Recommencement de croissance : Juin

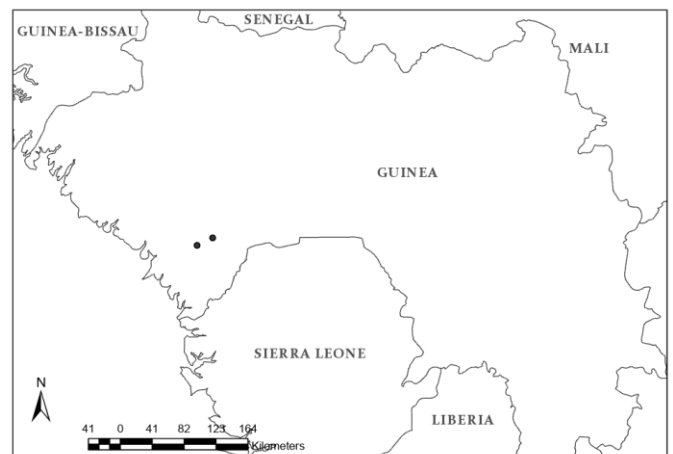
Le statut de la population

Aucune donnée quantitative sur la population n'est disponible pour cette espèce. Il est connu seulement sur trois specimens recueillies en 1943 (type: Boismare 387), 2011 (Mesterhazy 120) et 2016 (Larridon 3).

Identification des menaces à l'espèce

Menaces directes : L'exploitation minière de bauxite, Urbanisation, construction de barrages hydro- électrique ;

Menaces indirectes : Pollution, changement climatique.



Carte de la distribution globale de *Scleria guineensis*

Gestion d'espèce et stratégies de conservation

Protection *In situ* :

1. Cette espèce se trouve dans la ZTIP de Grandes Chutes, dans la concession du RUSAL. Délimiter la superficie sur le terrain avec les autorités locales, DNEF, et la société minière ;
2. Travailler avec la société minière et les autorités locales pour minimiser les impacts sur l'espèce.
3. Obtention de l'acte pour la conservation de la zone avec les autorités et la société minière.

Propagation *ex-situ* :

- Faire la mise en place d'un protocole de propagation par l'expérimentation des différents organes de la plante (graines et plantules)
- Banque de semences : Collecte des graines. C'est probable que le nombre des graines récoltés n'obtiendra pas le 10,000 recommandée pour la conservation à long terme parce que la population est très petite. Il y a aucune d'information sur le pouvoir germinative.

Législation

C'est recommandé d'avoir un acte de conservation des espèces végétales menacées en Guinée et faire la mise à jour la Monographie Nationale. L'acte de la protection du site de *Scleria guineensis*.

Formation

- Fournir des affiches pour la sensibilisation de la population.
- Faire les ateliers de formation avec HNG, les ONG, les Sociétés minières (RUSAL), les Eaux et Forêts et la population riveraine basés sur la sensibilisation pour la conservation de l'espèce et du site.
- Faire la communication à la Radio locale de Kindia pour la conservation de cette espèce.

Bibliographie :

Lisowski, S. 2009. Flore (Angiospermes) de la République de Guinée. Scripta Botanica Belgica Vol. 41.

Couch, C, Cheek, M, Molmou, D. 2018. Rapport d'Evaluation de ZTIP : Grandes Chutes, Préfecture de Kindia.

Larridon, I. 2016. *Scleria guineensis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T85731314A85731317. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-1.RLTS.T85731314A85731317.en>.